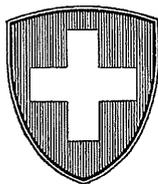


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} septembre 1937

Demande déposée: 8 août 1936, 12¼ h. — Brevet enregistré: 30 juin 1937.

BREVET PRINCIPAL

Henri COLOMB, Lausanne, et TAVANNES WATCH CO. S. A.,
Tavannes (Suisse).

Pont orientable.

Dans certains mouvements d'horlogerie, il est nécessaire de rapporter sur la platine où sont pivotés les différents mobiles une platine supplémentaire soutenant, par exemple, les organes du réglage qui nécessitent un soin particulier. Cette platine supplémentaire et les organes qu'elle porte sont raccordés au mouvement au moyen d'un pignon pivoté de part et d'autre de ladite platine. L'endroit de l'accouplement étant différent d'appareil en appareil, il est nécessaire de pouvoir mettre en prise ce pignon de connexion dans différentes directions relativement aux organes que porte la platine spéciale. Ceci s'opère au moyen d'un pont orientable qui permet d'utiliser la même platine supplémentaire pour des cas très différents les uns des autres.

L'objet de l'invention est un pont orientable du genre précité. Il possède une douille latéralement échancrée portant dans son fond un palier et accouplée à la platine par un ajustage cylindrique. Ce pont est caractérisé en ce qu'il comporte, pour son maintien contre l'une des faces de la platine, une portée

qu'au moins un levier s'appuyant d'un bout sur la platine applique sur cette dernière.

Le dessin annexé montre, à titre d'exemple, cinq formes d'exécution d'un pont orientable selon la présente invention.

La fig. 1 montre une vue en plan du premier;

La fig. 2 est une coupe selon la ligne II—II de la fig. 1;

La fig. 3 est une vue en plan d'une seconde forme d'exécution;

La fig. 4 est une vue en plan d'un détail qui peut être utilisé dans chacune des formes d'exécution représentées;

La fig. 5 est une coupe selon la ligne V—V de la fig. 6 qui est une vue en plan d'une troisième forme d'exécution;

La fig. 7 montre en plan, et

la fig. 8 en coupe partielle par l'axe de la douille d'une quatrième, respectivement cinquième forme de pont selon l'invention.

En se rapportant aux fig. 1 et 2, *a* est une douille échancrée en *b* et portant dans son fond *c* un palier non représenté. Cette

douille est ajustée dans une platine d qu'elle traverse et porte vers celle de ses extrémités qui est opposée à celle qui reçoit le palier une rainure e dans laquelle prend un levier f introduit, d'autre part, dans une autre rainure circulaire g pratiquée dans la platine d concentriquement à l'ajustement du pont. Au moyen d'une vis h , introduite dans un taraudage du levier, on peut appliquer une force sur le levier et faire appuyer les deux bras f^1 dans le rebord de la rainure, de manière à fixer le pont orientable en place.

En lieu et place de la vis h , on pourrait prévoir une vis h^1 (en pointillé) ayant son taraudage dans la platine et appliquant la force sur le levier f depuis le côté gauche dans la fig. 2. Les vis h et h^1 pourraient d'ailleurs agir simultanément.

Le levier f au lieu de n'être sous l'action que d'une seule vis h pourrait en porter deux comme il est montré en fig. 4 en h^2 .

Dans la forme d'exécution de la fig. 3 qui est, pour ce qui est de la douille c , semblable à celle des fig. 1 et 2, il est prévu deux petits leviers f^3 ayant chacun une vis h .

Dans la forme d'exécution des fig. 5 et 6, la rainure e se trouve de l'autre côté de la platine en e^1 , le levier f est en conséquence disposé pour agir sous l'influence d'une vis h pour appuyer la portée a^1 sur la platine d .

Les leviers f étant flexibles procurent une friction suffisante pour assurer le maintien du pont contre la platine tout en permettant de modifier son orientation sans toucher à sa fixation. Dans la fabrication en grande série, un tel pont peut être monté sur sa platine, extrêmement facilement. Il suffit d'avoir un gabarit maintenant l'échancrure b dans la position voulue par rapport à la platine qui supporte le tout.

Dans la forme d'exécution de la fig. 7 où les parties analogues aux exemples précédents portent les mêmes signes de référence, il est prévu, pour le maintien des leviers f^3 en place et pour leur appui deux rainures g^2 , une pour chaque levier.

Dans le pont selon la fig. 8, la portée a^1 n'est plus appliquée contre la platine par une

traction opérée sur la douille, comme c'était le cas dans les exemples précédents. Le levier f qui est ici à deux branches comme celui de la fig. 4, presse la portée a^1 contre la platine sous l'effet de la vis h . Il s'appuie pour ce faire par son autre extrémité sur le rebord l d'une noyure de la platine d . Dans cette forme d'exécution également, le levier à deux bras pourrait être remplacé par plusieurs leviers disposés en éventail autour du centre de la douille.

REVENDEICATION:

Pont orientable pour mouvements d'horlogerie, possédant une douille latéralement échancrée portant en son fond un palier et accouplée à la platine par un ajustage cylindrique, caractérisé en ce qu'il comporte, pour son maintien contre l'une des faces de la platine, une portée qu'au moins un levier s'appuyant d'un bout sur la platine applique sur cette dernière.

SOUS-REVENDEICATIONS:

- 1 Pont selon la revendication, caractérisé en ce qu'il comporte au moins un levier prenant appui dans une rainure de la platine, la portée étant maintenue contre la platine par une traction appliquée sur la douille par le ou lesdits leviers.
- 2 Pont selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte un seul levier à deux bras.
- 3 Pont selon la sous-revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte deux leviers indépendants l'un de l'autre.
- 4 Pont selon la sous-revendication 3, caractérisé en ce qu'il comporte une rainure d'appui distincte pour chaque levier.
- 5 Pont selon la revendication, caractérisé en ce que le ou les leviers prennent appui sur le bord d'une creusure de la platine, la portée étant maintenue contre cette dernière par une pression exercée sur la douille par le ou lesdits leviers.

Henri COLOMB.

TAVANNES WATCH Co. S. A.

Mandataires: BOVARD & Cie., Berne.

Fig. 7

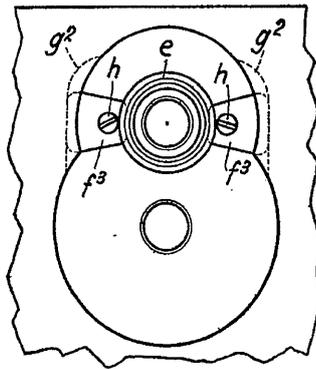


Fig. 8

